



AFA AMPAN

Jeudi 20 Juin 2019

# Suivi, maintenance et réparation: Corset Siège et Verticalisateur. Point de vue de l'orthoprothésiste

Lydie Journoud

L.Charignon, M.Lecante, P. Masson, L. Moisson, E.Nowak.

*Human First*



## Problématique SPECIFIQUE

### Pathologies multiples:

- Trouble du mouvement et de la posture
- Difficultés cognitives et sensorielles

Tableau clinique évolutif



# Multiplicité des INTERVEANTS

En fonction de l'organisation des soins et des structures d'accueil la concertation pluridisciplinaire peut être compliquée:

- Médecins : Chirurgien, MPR, ...
- Paramédicaux: Orthoprothésiste, Kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste...
- Educateur spécialisé, assistante sociale...

**Trouver l'objectif commun:  
Projet patient et famille**



## Objectifs SPECIFIQUES

### Objectif de l'appareillage:

- Réduire au maximum l'évolution et ses conséquences
- Aide au développement cognitif et moteur
- Donner accès aux positions de l'évolution motrice
- Apporter confort et sécurité dans les AVQ

**Appareillage aux fonctions potentiellement évolutives**



## Lieux d'intervention **SPECIFIQUES**

MISSIONS DE  
L'ORTOPROTHESISTE

Structure d'accueil  
pluridisciplinaire temps plein

Parcours coordonné libéral  
ou accueil temps partiel

Domicile, lieu de vie non  
médicalisé (...)

# Missions SPECIFIQUES



## Elaboration de l'appareillage

- Bilan pluridisciplinaire=suivi simplifié
- Prise d'empreinte peut être décalée

## Suivi

- Quand?
- OP: Profession paramédicale.
- Domicile: vision parentale
- Poids /Taille
- Evolution du positionnement
- Pathologies dégénératives

## Maintenance

- Châssis
- Consommables
- Assemblages...
- Gérer l'absence du matériel pendant le temps d'intervention

## Réparation

- Forfait réparation et adjonction.
- Réutilisation des adjonctions (attention à contrôler l'état et la taille)
- Gérer l'absence du matériel pendant le temps d'intervention



# Missions SPECIFIQUES



## Elaboration de l'appareillage

- Bilan pluridisciplinaire=suivi simplifié
- Prise d'empreinte peut être décalée

## Suivi

- Quand?
- Domicile: vision parentale
- Poids / Taille
- Evolution du positionnement
- Pathologies dégénératives

Arrêté 01/02/2011 Article 20

Le professionnel mentionné à l'[article D. 4364-1 du code de la santé publique](#) est tenu d'**informer la personne** sur :

3° Le coût et les conditions de remboursement, le cas échéant, par les organismes de prise en charge. Le professionnel fournit à cette fin un devis à la personne.

4° Les délais de délivrance de l'appareil;

5° Les responsabilités respectives du professionnel et de la personne;

6° Les conditions de garantie permettant des modifications de bonne adaptation, si cela est nécessaire.

Arrêté 01/02/2011 Article 26

Le professionnel mentionné à l'[article D. 4364-1 du code de la santé publique](#) est tenu de s'assurer de la satisfaction de la personne dans le cadre d'une **démarche qualité**.

- Cha
- Co
- Ser
- Gé
- per
- d'ir

- Gérer l'absence du matériel pendant le temps d'intervention

# Missions SPECIFIQUES



## Arrêté 01/02/2011 Article 24

Pour les **réparations** effectuées par les orthoprothésistes et les orthopédistes-orthésistes, les délais maximaux pour leur réalisation sont:

1° Dans le cas où la personne handicapée est dépourvue d'appareil en bon état : la réparation doit être en principe immédiate ou dans un délai maximum de cinq jours ouvrés.

### Réparation

- Forfait réparation et adjonction.
- Réutilisation des adjonctions (attention à contrôler l'état et la taille)
- Gérer l'absence du matériel pendant le temps d'intervention

# Evolution des MISSIONS

- Professionnel de santé (Obligations, responsabilité...)
- Evolution des missions : le suivi et l'adaptation liée à l'évolution des patients
- Diminution des relais :
  - L'évolution de l'organisation des structures de soins.(Temps, effectifs, spécialisation)
  - Médecins spécialisés sur plusieurs sites
- Evolution du monde de la santé :  
Le référent expert de proximité en appareillage



## Prise en CHARGE

Prise en charge axée sur l'appareillage:

- Bilan pluridisciplinaire?
- Considération de la complexité des problématiques patient?
- Considération de l'évolutivité des pathologies?
- Suivi égalitaire sur les différents territoires et populations?

**Orthoprothésiste:  
professionnel de santé**





**MERCI**  
**POUR VOTRE ATTENTION**